

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DU CHEMIN LATÉRAL

APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES DE L'OPERATION DE REALISATION DU PARKING PROVISoire EN SUBSTITUTION DU CHEMIN LATÉRAL

PREAMBULE

L'appréciation sommaire des dépenses doit permettre de démontrer que les travaux, compte tenu de leur coût total, présente un caractère d'utilité publique et ne sont pas sous-estimés.

Le document d'appréciation sommaire des dépenses est généralement exigé dans le cadre des procédures de déclaration d'utilité publique, suivi ou non d'une procédure d'acquisition par voie d'expropriation. Il est ainsi mentionné dans la liste des pièces à fournir au dossier d'enquête publique, figurant aux articles R.112-4 à R.112-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il doit faire apparaître, de manière la plus juste possible, le coût total de l'opération, soit :

- le coût des travaux, des ouvrages et des aménagements projetés, en indiquant les principaux postes de dépenses ;
- le coût des éventuelles acquisitions foncières ;
- le coût des éventuelles mesures compensatoires (préservation du sol, protection acoustique, signalisation, éclairage, sécurité, ...).

Il convient d'ajouter la prise en charge par le maître d'ouvrage du coût du projet, tels que la participation d'autres collectivités, les subventions, les emprunts....

L'appréciation sommaire des dépenses doit aussi intégrer le coût des travaux de réalisation de tous les ouvrages ou équipements publics prévus par le programme d'aménagement, en indiquant les principaux postes de dépenses.

LE CAS DU DECLASSEMENT DU CHEMIN LATÉRAL

Dans le présent dossier d'enquête publique relative au déclassement par anticipation du chemin Latéral, l'objectif poursuivi en intégrant un document d'appréciation sommaire des dépenses semblables à un cas de procédure de déclaration d'utilité publique, est de détailler les coûts investis pour la réalisation du parking provisoire, nécessaire pour garantir le maintien de l'offre de stationnement.

En effet, la Ville de Vitry sur seine s'engage à préserver l'offre existante en stationnement durant la période des travaux d'aménagement du quartier du chemin Latéral afin de limiter les impacts sur le quotidien des habitants.

Par ailleurs, les investissements réalisés pour l'aménagement du parking provisoire sont pris en charge par l'aménageur EPA ORSA, sans impact financier sur les finances de la Ville.

Le tableau ci-dessous détaille les coûts prévus pour ces travaux du parking provisoire en substitution du chemin Latéral :

MONTANT DU COÛT DES TRAVAUX POUR REALISER LE PARKING PROVISOIRE

POSTES TRAVAUX	Montants HT
TERRASSEMENTS	20 400,00 euros
CHAUSSEE & PARKINGS	11 752,20 euros
ECLAIRAGE PUBLIC	28 985,00 euros
MOBILERS	65 445,35 euros
PREPARATION DE CHANTIER & D.O.E	12 640,00 euros
DEMOLITION	32 410,00 euros
CLOTURE	14 350,00 euros
TOTAL HT (hors option Eaux Pluviales)	185 982,55 euros
OPTION ASSAINISSEMENT Eaux Pluviales	31 180,00 euros
TOTAL HT compris option	217 162,55 euros